



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application: 11.01.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée
- · Code du produit: 8191
- · Référence Fiche de données de sécurité Ref. 8191 FR FDS n°013b
- · No CAS: 68476-86-8
- · Numéro CE:
- 270-705-8 · Numéro index: 649-203-00-1
- · Numéro d'enregistrement 02-2119651279-31-XXXX
- · **UFI:** A310-E0F8-9006-SDU4
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

· Emploi de la substance / de la préparation

Recharge pour appareils fonctionnant a la pression de vapeur de GPL. Combustible pour utilisation domestiques, industriels et agricoles.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

GUILBERT EXPRESS

33, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 94127 FONTENAY SOUS BOIS Cedex

www.express-fds.fr

- · Service chargé des renseignements: info@express.fr
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33/825 800 251

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

+33/825800251

ORFILA:01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Gas 1A H220 Gaz extrêmement inflammable.

Press. Gas (Comp.) H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Page : 2/8

(suite de la page 1)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application : 11.01.2021

Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Mentions de danger

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P377 Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Substances
- · No CAS Désignation

68476-86-8 gaz de pétrole liquéfiés adoucis (Nota K, -R45, R46, <0,1%

1,3-butadiène buta-1,3-diène)

- · Code(s) d'identification
- · Numéro CE: 270-705-8
- · Numéro index: 649-203-00-1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Movens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application : 11.01.2021

Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée

(suite de la page 2)

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

- · Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri des sources d'inflammation ne pas fumer.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage.
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Température de stockage recommandée: Température de stockage : Température ambiante
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application: 11.01.2021

Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

Gazeuse · État physique · Couleur: Incolore · Odeur: Reconnaissable -187 - -138 °C · Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition -0,5 °C

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1.8 Vol % · Supérieure: 15 Vol % -60 °C · Point d'éclair 287 - 537°C · Température d'auto-inflammation · Température de décomposition: Non déterminé. $\cdot pH$ Non déterminé.

·Solubilité

24,4 - 60,4 mg/l · l'eau à 20 °C: 1,09 - 2,8 log POW · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur à 20 °C: 505 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité: Non déterminée. · Densité relative à 20 °C $0,4228-0,589 \text{ g/cm}^3$

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Gaz liquéfié comprimé

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

0.0 % · Solvants organiques: 0.00 % · VOC (CE)

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant

· Gaz inflammables

Gaz extrêmement inflammable.

· Aérosols néant · Gaz comburants néant

· Gaz sous pression

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

· Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application: 11.01.2021

Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée

(suite de la page 4)

· Matières solides comburantes

néant

- · Peroxydes organiques
- néant
- · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- · Explosibles désensibilisés

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter

Flamme nue

Etincelles

Eviter les températures supérieures à 50°C

- · 10.5 Matières incompatibles: Halogène
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

68476-86-8 gaz de pétrole liquéfiés adoucis (Nota K, <0,1% 1,3-butadiène buta-1,3-diène (EINECS No 203-450-8))

CL50 24,11-147,54 mg/l (96h) (fish)

CE50 7,02-69,43 mg/l (48h) (daphnia)

CI50 7,71-16,5 mg/l (algae)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application : 11.01.2021

Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée

(suite de la page 5)

- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, IMDG, IATA	UN2037
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR	2037 RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACIT CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ)
IMDG, IATA	RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS (G. CARTRIDGES)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR	
Classes	2 5F Gaz.
Classe Étiquette	2.3F Gaz. 2.1
· IMDG, IATA	
Class	2 Gaz.
Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non

- F

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application : 11.01.2021

Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée

	(suite de la pag
14.6 Précautions particulières à prendre p	ar
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Numéro d'identification du danger (Indice	e Kemler): -
No EMS:	F-D,S-U
Stowage Category	B
Stowage Code	SW2 Clear of living quarters.
14.7 Transport maritime en vrac conforme	ément aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport:	;
ADR	
Quantités limitées (LQ)	IL
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D
IMDG	
Limited quantities (LQ)	120 ml
Excepted quantities (\widetilde{EQ})	Code: E0
	Not permitted as Excepted Quantity
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2037 RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACIT
	CONTENANT DU GAZ (CARTOUCHES À GAZ), 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Catégorie SEVESO

4310 - Gaz inflammables catégorie 1 et 2

Régime Autorisation si en Qté => 10T

Régime Déclaration Controlée si en Qté => 1T et < 10T

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10: 10 t.

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10: 50 t.

4718 - Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène).

I. Pour le stockage en récipients à pression transportables :

Régime Autorisation si en Qté => 35T

Régime Déclaration Controlée si en Qté => 6T et < 35T

2. Pour les autres installations :

Régime Autorisation si en Qté => 50T

Régime Déclaration Controlée si en Qté => 6T et < 50T

Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 50 t.

Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 200 t.

- (*) Une station d'interconnexion d'un réseau de transport de gaz n'est pas considérée comme une installation classée au titre de la rubrique 4718
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 10 t

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.01.2021 Numéro de version 5 Révision & Application : 11.01.2021

Nom du produit: Cartouches Gas Sécurisée

(suite de la page 7)

- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50 t
- · Prescriptions nationales:
- · Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Date de la version précédente: 11.01.2021
- · Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR